LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 20
Procurations :3
Absents : -

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre2026

Présents : Mme Marion ALA, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Jocelyne CRUEYZE, M. Franck GERVAIS, Stéphane FAUDON, M. Olivier FOLCHER, M. Nicolas LEROUVILLOIS, Mme Monique LOUBIER, M. Vincent MALON, M. Gérald MENRAS, Mme Magali MOREAU, M. Bernard MOURET, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Magali ROUSSET.

Absents excusés : M. Jérémy CANTAGREL ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN, Mme Marie ROCHETEAU ayant donné procuration à M. Marc CLAVEL, Mme Nancy DUMORTIER, ayant donné procuration à M. Stéphane FAUDON

Invités : Mme Muriel AMARGER et M. Michel PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

104/2026 - Délibération portant sur la tarification du gîte de Chirac et du gîte d'étape du Monastier – 2027/2028

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Lozère Résa a interrogé la commune sur les tarifs applicables aux gîtes de Chirac et du Monastier pour la saison de mars 2027 au 1er avril 2028.
La gestion financière incombant à Lozère Résa qui dispose de toute l'analyse nécessaire des pratiques de la clientèle, il est proposé de retenir ses propositions de périodes et de tarif quasi identiques à la précédente saison.
La fermeture du gite d'étape de novembre à mars sauf location complète minimum de deux nuits demeure, de même que la possibilité à étudier au cas par cas de location longue durée pour les entreprises comme pour les particuliers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs et remises indiqués en Annexes 1 et 2 de la présente délibération pour la période 2027/2028.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à communiquer les nouveaux tarifs à Lozère Résa.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer librement le prix des locations longue durée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la gestion des gîtes de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 04 décembre 2025

La Secrétaire de séance
Magali ROUSSET

Le Maire,
Lionel BOUNIOL